

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
A l'attention de
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 13/PFD/176629
N/Réf : JMB/SGL-2.7/s.396
Annexe : 1 dossier complet

Monsieur le Directeur,

**Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Waterloo, 7 / rue Vanderschrick, 7-9. Salle Regina.
Démolition de la salle et création d'un espace vert en intérieur d'îlot.**

En réponse à votre lettre du 9 août 2006, en référence, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 août 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Si la C.R.M.S. ne s'oppose pas au principe d'intégrer un espace vert en intérieur d'îlot, elle estime toutefois que son installation ne peut se faire au détriment du patrimoine classé et préconise une exécution plus légère ainsi qu'une meilleure accessibilité.

La C.R.M.S. rappelle que les numéros 1 à 25 de la rue Vanderschrick forment un ensemble unique de maisons Art Nouveau réalisées par l'architecte E. Blérot (1900), classé en 1988. Elle signale également la présence d'un beau vitrail représentant un pélican au n° 7 de la chaussée de Waterloo, non repris à l'inventaire du patrimoine immobilier.

Implications côté rue Vanderschrick :

Lorsque la salle Regina avait encore une fonction publique (avant l'incendie de 1974), deux accès menaient vers l'intérieur d'îlot : l'une rue Vanderschrick n° 9, l'autre chaussée de Waterloo n° 7-9. Cette dernière ne servira pas au projet de parc, ce que la C.R.M.S. déplore. En effet, si le passage de piétons, utilisateurs du parc, ne pose aucun problème, la C.R.M.S. ne peut donner son accord au passage de véhicules de secours (ambulances) par la porte cochère d'un bien classé. Elle suggère dès lors d'explorer la possibilité d'un accès supplémentaire, seyant aux véhicules requis, par exemple à l'emplacement de l'ancien accès situé chaussée de Waterloo, où il existe une entrée carrossable

suffisamment large. En outre, la double accessibilité procurerait un atout de circulation traversante à l'îlot.

A propos de l'extension du réaménagement du trottoir jusque devant l'entrée du parc rue Vanderschrick :

Le contrat de quartier Métal-Monnaies va entreprendre la réfection du carrefour rue de la Filature – chaussée de Waterloo – rue Vanderschrick (casse-vitesse, élargissement des trottoirs, platines de grès et bornes en pierre bleue). La C.R.M.S. ne s'exprime pas sur les modifications du carrefour. Par contre, elle s'oppose fermement à l'extension de ce nouveau dispositif jusqu'à l'entrée du parc, au n° 9 rue Vanderschrick.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président